

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

### Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

### Absents excusés : 3

Gilles GUINARD  
Michel BRUN  
Émilie SALVI

### Procurations : 2

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE  
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

### Votants : 9

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°20190913-13 : Création de l'emploi non-permanent d'accompagnateur(trice) scolaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que des enfants d'Ornon sont scolarisés dans les écoles du Bourg-d'Oisans, et empruntent pour s'y rendre le service de transport scolaire mis en place par le Département de l'Isère. Madame le Maire indique que le Règlement départemental des transports du 1<sup>er</sup> septembre 2019 rend obligatoire la présence d'un(e) accompagnateur(trice) pour le transport d'enfants scolarisés de moins de 5 ans.

Ainsi, Madame le Maire propose la création, à compter du 2 septembre 2019, de l'emploi non permanent d'accompagnateur(trice) scolaire, pour une durée hebdomadaire de 16/35<sup>ème</sup> d'un temps complet, correspondant au grade d'agent contractuel de catégorie C, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe échelon 5 (contrat de travail de droit public à durée déterminée, commune de moins de 1 000 habitants, agents à temps non complet maximum 50 %). En référence au niveau de recrutement précité, Madame le Maire propose que la rémunération mensuelle soit fixée sur la base de l'indice brut 352 et l'indice majoré 329.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de créer l'emploi non-permanent d'accompagnateur(trice) scolaire selon les modalités précitées,  
et **charge** Madame le Maire d'engager toutes démarches nécessaires au recrutement d'un(e) accompagnateur(trice) scolaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**